

REUNION DU 18 JUILLET 2017

Date de convocation et d'affichage : 12/07/17

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit juillet à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Claude Gallet, Maire.

Présents : Gallet Claude, Réau Martine, Boulanger Marcel, Bouclet Thierry, Roussel Émilie, Drouillat Michèle.

Excusés : Fauconnier Gérard (pouvoir à Martine Réau), Texier Victor (pouvoir à Claude Gallet), Dolléans Aurore (pouvoir à Thierry Bouclet), Jean-Charles Myriam (pouvoir à Michèle Drouillat), Beauchamp Cédric.

Madame Émilie Roussel a été élue secrétaire.

Approbation du dernier Procès-Verbal

Le Procès-verbal de la séance du 22 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

Convention Gestion école – Cœur de Beauce

Monsieur le Maire informe que suite à la décision de Madame la Préfète, en date du 6 juillet, acceptant notre intégration à Chartres Métropole, il est nécessaire de signer une convention avec la Communauté de Communes du Cœur de Beauce, pour la gestion de l'école, du périscolaire et transport scolaire du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention, qui a été approuvé en Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Questions Diverses

Madame Émilie Roussel demande si la commune disposera du tout à l'égout dans les années à venir. Monsieur le Maire répond que l'étude faite il y a quelques années ne prévoit pas ce dispositif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h40 et ont signé les membres présents.